

MAIRIE DE CHABOTTES
Département des Hautes-Alpes
Compte Rendu et Procès-verbal de la séance
Du Conseil Municipal du 2 Septembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur convocation du 27 Août 2021, sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH, maire.

Madame Elsie NICOLAS a été nommée secrétaire de séance.

Présents : ANDRÉ Aurélie – AUTUORI Christine – AYMERICH Roland – BEAUDOIN Gérard - GUILLE Raphaël - JOUSSELME André – JOUSSELME Serge – JUANEDA Sophie – HUGUES François – NICOLAS Elsie - PELLOQUIN Elodie - RANGUIS Christophe – RUYSSSEN Johanne

Absents : DUSSERRE Hervé – RANGUIS Vincent

Le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des conseillers, et présente l'ordre du jour.

Il demande l'approbation du compte-rendu et procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°38/2021 : OBJET : SIENAD – Convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet du captage sur la nappe des Choulières avec la création des ouvrages de production d'eau brute, des canalisations d'adduction et des ouvrages de régulation hydraulique pour les communes de Chabottes, St-Léger les Mélézes, St-Laurent du Cros, Forest-St-Julien, Saint-Jean Saint-Nicolas (SIENAD) et la Ville de Gap.

Il présente le tracé de la canalisation sur les propriétés de la commune de Chabottes et sur les propriétés de l'association foncière de la commune de Chabottes.

Il explique que, pour la mise en œuvre de ce projet, une convention de servitude de passage pour l'implantation de la canalisation doit être respectivement établie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions de servitude de passage de canalisation d'eau potable sur les parcelles appartenant à la commune de Chabottes et à l'association foncière de la commune de Chabottes,**

En exercice	15	Pour	13
Présents et Votants	13	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°39/2021 : OBJET : Motion de soutien à la Fédération des communes forestières

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Considérant les incidents sérieux sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La 1ère adjointe informe le conseil municipal des décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes Forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis 10M€ par an en 2024-2025. Ces décisions vont avoir un impact considérable sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens. De plus, en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF, il y a un risque de dégradation du service public forestier dans les territoires.

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF ;
- **DEMANDE** une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

En exercice	15	Pour	13
Présents et Votants	13	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°40/2021 : OBJET : Subvention à l'association P'tits Ruisseaux Prod

Monsieur Le Maire présente le projet de l'association P'tits Ruisseaux Prod concernant la production et la réalisation d'un documentaire-fiction intitulé « Dans les pas de Pete : un Haut Alpin, berger au Far West ». Certaines documentaire-fiction sera tournée sur la commune de Chabottes.

Il informe que ce projet est subventionné en partie par la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.

L'association demande une subvention auprès des communes intéressées par ce projet pour boucler leur budget,

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention de 800 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **D'attribuer une subvention de 800 € à l'association P'tits Ruisseaux Prod pour la production et la réalisation du documentaire-fiction.**

En exercice	15	Pour	13
Présents et Votants	13	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°41/2021 : OBJET :Échange de parcelles entre la commune de Chabottes et M. DESOLME Nicolas :

Monsieur Le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à un échange de parcelles situées route du Villard entre la commune de Chabottes et M. DESOLME Nicolas. Certaines parcelles appartenant à M. DESOLME constituent la voirie communale, et inversement, certaines parcelles appartenant à la commune de Chabottes constituent la propriété privée de M. DESOLME.

Au vu de ces anomalies, il convient de définir clairement les nouvelles limites. La SCP Jacques Potin géomètre-expert a établi un projet de plan de division (voir ci-joint) indiquant les parcelles concernées (matérialisées en bleues ou roses) par cet échange.

Monsieur le Maire présente le projet de division :

- **La commune de Chabottes** remet à M. DESOLME :

1 – 22 m² de la parcelle B 1704 (partie rose située au SUD de cette parcelle),

2 – 5 m² situé à la fois sur la parcelle B1703 et sur la parcelle B1701 (partie rose située au NORD de ces 2 parcelles sur laquelle se positionne l'ancien lavoir)

- **M. DESOLME Nicolas** remet à la commune de Chabottes :

1 – 14 m² de la parcelle B1703 (partie bleue située à l'OUEST de la parcelle B 1703)

2- 7 m² de la parcelle B1702 (partie bleue située à l'OUEST de la parcelle B1702)

3 – 10 m² de la parcelle B1701 (partie bleue situé au NORD de la parcelle B1701)

Monsieur Le Maire précise que les frais de notaire correspondant à ces échanges seront à la charge de la commune et de M. DESOLME, à parts égales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ:

– **D'approuver l'exposé du Maire,**

– **De procéder aux échanges de parcelles comme indiquées ci-dessus :**

***La commune de Chabottes remet à M. DESOLME Nicolas, 27 m²,**

* **M. DESOLME remet à la Commune de Chabottes, 31 m²,**

– **De donner tout pouvoir au Maire, pour signer les documents nécessaire au dossier,**

En exercice	15	Pour	13
Présents et Votants	13	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°42/2021 : OBJET : Prix du repas exceptionnel à la restauration scolaire

Monsieur Le Maire informe que la rentrée scolaire 2021 s'est bien déroulée, et donne la parole à Mme Sophie JUANEDA, adjointe au maire, en charge des affaires scolaires.

Mme Sophie JUANEDA explique qu'au cours de l'année scolaire précédente et à plusieurs reprises, certains enfants sont accueillis au service de la restauration scolaire sans y être inscrits au préalable, ce qui, par conséquent, impacte la distribution des repas. Le nombre d'enfants présents et nourris n'est plus en adéquation avec le nombre de repas commandés. Au vu de ses désagrément, elle propose d'acheter plusieurs repas de secours nommés « repas exceptionnel » constitués de produits ayant une date de longue conservation.

Monsieur Le Maire propose de valider l'achat de ces repas exceptionnels et de fixer le prix de ce repas à 15,90 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **D'acheter des repas exceptionnels constitués de produits ayant une date de longue conservation,**
- **De fixer le tarif de ce repas exceptionnel à 15,90 €,**
- **De donner tout pouvoir au Maire, pour signer les documents nécessaires au dossier,**

En exercice	15	Pour	13
Présents et Votants	13	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Aménagement de la place du Village de Chabottes : Le choix des entreprises sera réalisé au prochain conseil municipal d'octobre ; Il est demandé au bureau d'étude AEV de réaliser une négociation pour le lot 1. Aucune délibération n'est prise à ce sujet, pour le moment.

Questions Diverses

1 – Défibrillateur : achat d'un défibrillateur installé à l'extérieur du bâtiment de services publics avec un contrat de maintenance ; installer celui de la salle des fêtes dans la salle polyvalente de la basse plaine.

2- Four du Villard : abandon de la demande de subvention à la Région,

3 – Base de Loisirs : présentation du compte rendu du bureau d'étude concernant l'état des lieux des services proposés dans la vallée et l'état des lieux des infrastructures de la base, les utilisateurs,

4 – SI du Haut Drac : présentation du compte rendu de la réunion du 16 juillet 2021 concernant le devenir de l'ancienne piscine,

5 : OM : Présentation de la redevance des ordures ménagères pour les professionnels

6 : Curage de la tournée du Moulin : travaux prévus en octobre et novembre.

7 : Lotissement des Rosiers : réunion entre expert-mairie-lotisseur préconisant l'évacuation des eaux par un émissaire avant le lotissement,

8 : Extincteurs des églises : demande de Christine Autuori pour que ces extincteurs soient pris en charge par la commune, demander des devis,

9 : Dalle des poubelles du Tri sélectif située à route de Chaillol : Christophe Ranguis communique la demande de l'entreprise Lagoutte, propriétaire de cette parcelle, pour détruire cette dalle,

10 : Transition énergétique de la salle des fêtes : M. BERTRAND, référent en ingénierie bâtiment au Département des Hautes Alpes, préconise une réflexion sur l'agrandissement du bâtiment avant d'effectuer une rénovation thermique.

11 : Ecole : Sophie Juaneda informe qu'il y a eu une intrusion dans l'école ciblée vers la classe de Marion BERVAL. Elle préconise de mettre en place une alarme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15

	Signature		Signature		Signature
ANDRE Aurélie Conseillère		GUILLE Raphael Conseiller		NICOLAS Elsie 1 ^{er} Adjoint	
AUTUORI Christine Conseillère		HUGUES François Conseiller		PELLOQUIN Elodie Conseillère	
AYMERICH Roland Maire		JOUSSELME André Conseiller		RANGUIS Christophe Conseiller	
BEAUDOIN Gérard 3ème Adjoint		JOUSSELME Serge 2ème Adjoint		RANGUIS Vincent Conseiller	ABSENT
DUSSERRE Hervé Conseiller	ABSENT	JUANEDA Sophie 4ème Adjoint		RUYSSSEN Johanne Conseillère	